

Avec Allianz Trade, vous faites le choix d'un partenaire solide financièrement et d'un haut niveau d'expertise

Bénéficiez dès à présent des avantages offerts par la caution intérim Allianz Trade !

Accédez à une signature de haute qualité

Reconnu comme un acteur solide du secteur de l'assurance, Allianz Trade, membre du Groupe Allianz, bénéficie d'une notation de haute qualité (AA) délivrée par Standard & Poor's. Cette distinction renforce la crédibilité des cautions intérim Allianz Trade, exigées par vos partenaires et démontre votre professionnalisme. Vous respectez vos obligations stipulées au Code du Travail.

Améliorez le financement de votre activité

En faisant appel à la caution intérim Allianz Trade, société d'assurance, vous pouvez bénéficier d'une ligne de crédit supplémentaire dans le financement de vos projets. En diversifiant votre portefeuille de partenaires financiers, vous pouvez allouer vos capacités de financement pour vos autres besoins du type prêts, découverts, trésorerie...

Facilitez le développement de votre activité

Avec la caution intérim Allianz Trade, vous respectez vos obligations légales et vous vous concentrez sur votre cœur de métier. Vous développez votre activité sereinement.

Bénéficiez d'un accompagnement sur le long terme

Allianz Trade est capable d'émettre pour vous une caution intérim répondant à vos besoins. Nous pouvons garantir votre exploitation sur le long terme.

Plus d'informations ?

Nos équipes sont à votre écoute
au 01 84 11 65 65
ou
par e-mail : cautionfrance@allianz-trade.com

Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Euler Hermes France - RCS Nanterre B 799 339 312
Sise 1, place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50
Succursale française d'Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56, 1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

allianz-trade.fr



Allianz
Trade



Allianz Trade Bonding

"Cautions intérim" - Le garant de la réussite de vos projets



Avec Allianz Trade, j'ai fait le choix d'un nouveau partenaire financier solide. Ainsi, je diversifie et optimise le financement de mon activité.

Allianz Trade vous accompagne dans le succès de votre agence d'intérim

Avec la caution intérim Allianz Trade, vous respectez vos obligations et développez sereinement vos activités.

Exercer l'activité d'agence d'intérim, c'est mettre à disposition de ses clients la ressource la plus précieuse : l'humain. Pour protéger ce dernier, les pouvoirs publics imposent aux agences d'intérim de souscrire une garantie financière selon les stipulations de l'article L1251 du Code du Travail. Il s'agit d'une garantie émise par un établissement financier au bénéfice des salariés et autorités administratives destinée à assurer :

- 1 - le paiement des salaires et accessoires dus aux salariés ;
- 2 - le paiement des charges sociales dues aux différents organismes sociaux (Urssaf...)

Code du Travail

Article L1251-49

L'entrepreneur de travail temporaire justifie, à tout moment, d'une garantie financière assurant, en cas de défaillance de sa part, le paiement :

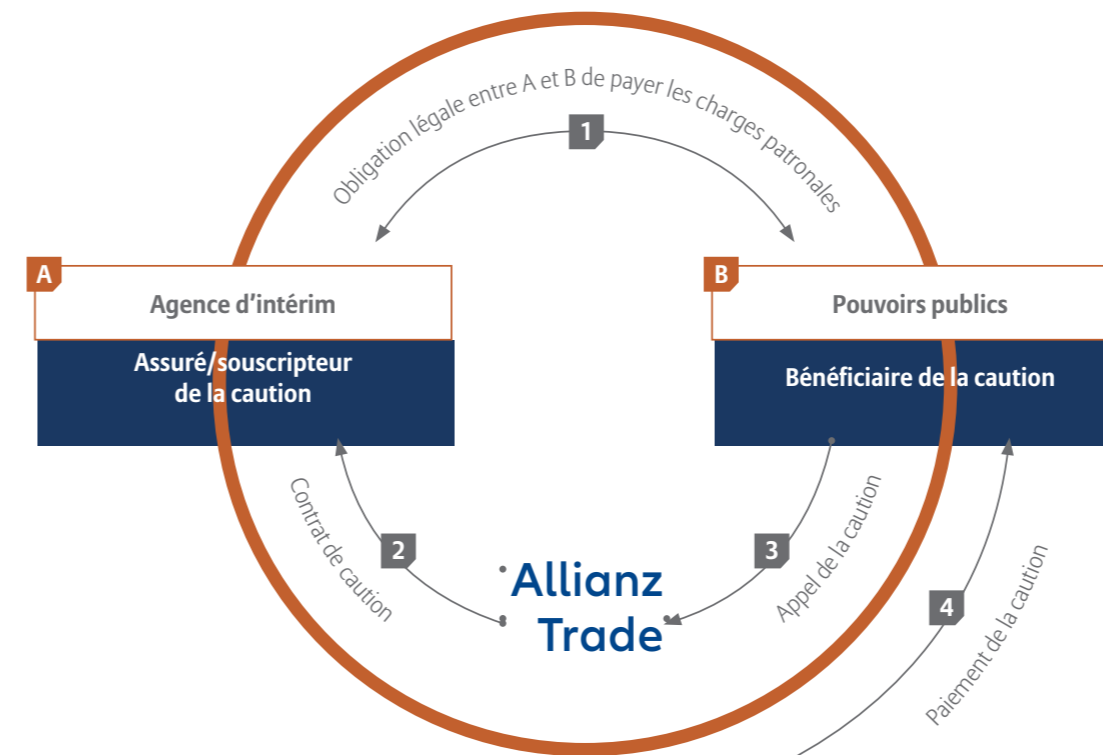
- 1 - des salaires et de leurs accessoires ;
- 2 - des indemnités résultant du présent chapitre ;
- 3 - des cotisations obligatoires dues à des organismes de sécurité sociale ou à des institutions sociales ;
- 4 - des remboursements qui peuvent, le cas échéant, incomber aux employeurs à l'égard des organismes de Sécurité sociale et institutions sociales dans les conditions prévues à l'article L. 244-8 du Code de la Sécurité sociale.

Article L1251-50

La garantie financière ne peut résulter que d'un engagement de caution pris par une société de caution mutuelle, un organisme de garantie collective, une compagnie d'assurance, une banque ou un établissement financier habilité à donner caution. Elle est calculée en pourcentage du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise intéressée. Elle ne peut être inférieure à un minimum fixé annuellement par décret, compte tenu de l'évolution moyenne des salaires.

Article L1251-51

L'entreprise de travail temporaire fournit à l'entreprise utilisatrice, sur sa demande, une attestation des organismes de Sécurité sociale précisant sa situation au regard du recouvrement des cotisations dues à ces organismes.



30

BUREAUX ALLIANZ TRADE
DANS LE MONDE

116 milliards

D'EUROS DE CAPACITES 'CAUTION' OFFERTES

DONT

62 milliards

D'EUROS D'ENGAGEMENTS EMIS

Des équipes dédiées qui répondent à vos exigences :

1 - Réactivité

Nous étudions vos demandes de caution dans des délais très courts (24/48 h) et adaptons notre réponse à vos projets.

2 - Proximité

Nous sommes à votre écoute et nous vous apportons de la visibilité au quotidien pour faciliter votre développement.

3 - Développement international

Présents partout dans le monde, nous vous apportons l'expertise d'un réseau international de 30 bureaux spécifiquement formés pour vous assister et adapter nos réponses aux contraintes locales.